

Ceci est un tract syndical

À plusieurs reprises, la direction a refusé de publier nos tracts ou communiqués sur l'espace Prismo dédié à notre organisation syndicale. Des documents qui portent le logo de la CGT, émanent de notre syndicat ou de la fédération CGT des Services Publics, qui défendent les positions syndicales de notre organisation conformément à nos statuts et décisions de congrès... mais dont la direction a décidé qu'il ne s'agissait pas de tracts syndicaux... Voudrait-on nous censurer ?

Selon la réglementation en vigueur sur l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale et selon le protocole en application dans les services départementaux, il n'appartient pas à l'administration de contrôler les publications syndicales, ni d'en retarder ou interdire la diffusion. L'autorité territoriale doit simplement être avisée de la diffusion ou de l'affichage d'un tract syndical.

Mais la direction se permet de juger le contenu de nos publications syndicales et des sujets sur lesquels la CGT peut informer les agents du département et ceux sur lesquels elle n'est pas autorisée à le faire car ce ne serait pas "syndical".

Sur Prismo, vous ne trouverez pas nos tracts concernant le contexte international - dont les conséquences sont bien payées par tous les travailleurs, dont les agents du département - et les actions syndicales contre les guerres et pour la solidarité avec le peuple palestinien : ces tracts sont jugés politiques !

Sur Prismo, vous ne trouverez pas nos tracts concernant la lutte contre les idées réactionnaires et racistes - qui ont pour conséquence de diviser tous les travailleurs, dont les agents du département - et les actions syndicales contre l'extrême droite : ces tracts sont également jugés politiques !

La CGT organise la défense intransigeante des personnels du CD et met en œuvre un syndicalisme de transformation sociale qui refuse de réduire l'action syndicale à une vision corporatiste : les intérêts des travailleurs ne se défendent pas seulement service par service, collectivité par collectivité, boîte par boîte, pays par pays. Car les agents publics, et tous les travailleurs qui font tourner la société, ont partout des intérêts communs.

Le syndicalisme, c'est l'organisation indépendante des travailleurs pour la défense quotidienne de leurs intérêts matériels et moraux. Il ne revient pas à l'employeur de définir ce que sont nos intérêts, ni de dicter aux syndicats leurs orientations, actions et revendications, mais aux agents qui se rassemblent, s'organisent et se syndiquent !

Ceci est une revendication professionnelle :

nous exigeons le respect de la liberté d'expression syndicale !